

Direction Générale des Services JN.V/S.M/M.S N°AR-2024-400 République Française Département du Nord

Ville de Marly

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet: ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME STEPHANIE MACZUHA, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-19,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que Madame Stéphanie MACZUHA exerce les fonctions de Directrice Générale des Services,

Considérant qu'il est nécessaire, pour permettre une bonne administration locale, de donner délégation de signature à la DGS pour les bons de commande,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Maire de Marly, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Stéphanie MACZUHA, Directrice Générale des Services, pour les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 euros.

<u>Article 2</u>: La signature des bons de commande pris en vertu de la présente délégation sera précédée de la mention « Pour le Maire par délégation, la Directrice Générale des Services, Stéphanie MACZUHA ».

<u>Article 3 :</u> Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Sous-Préfet et au comptable de la collectivité

Fait à Marly, le 25 novembre 2024

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE

Notifié le :

Signature

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification